



CLUB SUPPORTERS - ULTR'H PHASE 2 : ABONNEMENT 25/26

COMPÉTITIONS NATIONALES & EUROPEENNE 2025-2026

DU VENDREDI 20 JUIN À 14H00 AU JEUDI 26 JUIN À 13H00

À RETOURNER :

Par mail : billetterie@hbcnantes.com

Par courrier : H Arena
Palais des Sports de Beaulieu
3 rue André Tardieu
44200 Nantes

*champs obligatoires

COORDONNÉES

Nom du contact* : _____
Prénom du contact* : _____
Adresse* : _____
Code Postal* & Ville* : _____
E-mail* : _____
Téléphone* : _____
Date de naissance : _____
N° Abonné 24/25 : _____

Personnalisation des autres cartes

(valable pour les particuliers, pour les entreprises merci de contacter la billetterie billetterie@hbcnantes.com)

Nom	Prénom	Date de naissance	E-mail	N° Abonné 24/25

Nous prenons en compte les dossiers par ordre de réception et nous assurons le meilleur placement disponible lors du traitement de votre dossier.

L'adhésion à l'association des Ultr'H est obligatoire pour profiter de l'offre Club Supporters.

**Envoi du bulletin d'abonnement obligatoire & uniquement à :
abonnements@ultrh-nantes.fr**

COMMANDE

Catégorie	Prix TTC (abonné 24/25)	Prix TTC (nouvel abonné)	Qté	Montant Total
Club Supporters	320 €	365 €		
Pour un envoi postal à l'adresse renseigné ci-dessus veuillez indiquer 5€ ci-contre. Envoi postal prévu fin aout.				
TOTAL A PAYER TTC				

La souscription d'un abonnement pour la saison 2025/2026 emporte l'adhésion aux conditions générales de vente figurant au verso de ce formulaire et au règlement intérieur de la H Arena disponible sur notre site internet.

COMMENTAIRE ULTR'H :



SIGNATURE/CACHET

Date :

CONTACTS BILLETTERIE DU HBC NANTES : 02.53.55.72.65 - billetterie@hbcnantes.com

HBC Nantes, H Arena - Palais des Sports de Beaulieu, 3 rue André Tardieu, 44200 Nantes



CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENTS



COMPÉTITIONS NATIONALES & EUROPEENNE 2025-2026

La souscription d'un contrat d'abonnement « Compétitions Nationales et Européenne 2025-2026 » emporte l'adhésion aux conditions générales suivantes :

Article 1 : Objet

La présente carte d'abonnement donne droit d'accès à la salle pour assister aux matchs du HBC Nantes pour la saison 2025-2026 sur les matchs suivants :

- Championnat Liqui Moly Starligue - 15 matchs
- Coupe de France (hors finale)
- Phase de groupe Compétition Européenne - 7 matchs

Article 2 : Durée

Le contrat est à durée déterminée pour l'année sportive, c'est-à-dire du 01/09/2025 au 30/06/2026.

Article 3 : Vente et prix

Le prix stipulé sur le bon de commande est ferme et définitif. Il est possible de régler en plusieurs fois sans frais d'abord sur notre billetterie en ligne.

Vous pouvez acheter vos abonnements via la billetterie en ligne, via la billetterie du club, ou par courrier (HBC Nantes, 3 rue André Tardieu 44200 Nantes).

Article 4 : Placement

L'abonné s'engage à se placer obligatoirement à la place indiquée sur sa carte d'abonnement et pour laquelle il a souscrit un abonnement. Par ailleurs, en cas de demande expresse de l'organisateur, l'abonné peut exceptionnellement être placé à une autre place, notamment dans le cadre d'une délocalisation dans une salle autre que la H Arena. Le HBC Nantes se réserve la possibilité de déplacer l'abonné de quelques sièges, sans changement de rang, de visibilité ou catégorie de tarif, afin d'optimiser le remplissage du rang concerné.

Article 5 : Délocalisation

En cas de match délocalisé, selon le choix de l'organisateur, la place de l'abonné sera attribuée de manière équivalente au placement dans la H Arena OU l'abonné devra réserver lui-même sa place dans la nouvelle salle, en fonction de la catégorie de tarif de son abonnement. Cette réservation pourra être effectuée selon les mêmes modalités que la réservation de l'abonnement. Aucune attribution de place ne sera faite par défaut. L'abonné qui n'aurait pas réservé sa place dans la salle délocalisée pourra se voir refuser l'accès au match en question, faute de titre d'accès valable. A titre exceptionnel, le HBC Nantes pourra, s'il en a la capacité, attribuer une place à l'abonné au guichet le soir du match délocalisé.

Article 6 : Utilisation de la carte

L'abonné peut céder de manière ponctuelle et gracieuse son abonnement à un tiers.

La revente des places abonnés est uniquement possible sur le site officiel du HBC Nantes selon les conditions fixées par le HBC Nantes. Toute revente sur une autre plateforme ou en direct est susceptible de poursuites judiciaires.

Les cartes perdues ou volées pourront être remplacées. Des frais de duplicata de 5€ seront réclamés à partir de la seconde perte de carte dans la saison. En cas de perte ou de vol de son abonnement, l'abonné doit immédiatement en informer le club afin d'éviter qu'il ne reste responsable de son utilisation abusive. La carte d'abonné sera désactivée et sera par la suite inutilisable.

Toute utilisation contraire donnera lieu à l'annulation immédiate et définitive de l'abonnement avec invalidation de la carte, sans remboursement ni indemnité de quelque nature que ce soit.

Article 7 : Conditions d'accès

L'abonné doit présenter son abonnement au contrôle d'accès pour entrer dans la salle. En vertu du règlement de la Ligue Nationale de Handball, tout spectateur doit être muni d'un titre d'accès. L'abonné devra se conformer à toutes les règles existantes ou susceptibles d'être édictées par la Ligue Nationale de Handball ou toute autorité compétente. L'abonné s'engage à respecter les consignes, notamment de sécurité, prises par l'organisateur du match.

Article 8 : Infraction au règlement

Toute infraction constatée, fraude ou tentative de fraude entraînera de plein droit la résiliation de l'abonnement sans remboursement et sans préjudice de poursuites pénales.

Article 9 : Responsabilité

Le Handball Club de Nantes ne saurait engager sa responsabilité du fait de la survenance de tout événement constituant un cas de force majeure ou survenant du fait d'un tiers et notamment, grèves, attentats ou acte de guerre, émeutes, épidémie, rupture des alimentations en énergie, décisions de toute autorité compétente en matière de sécurité et de discipline, notamment impossibilité d'utiliser la salle. Le HBC Nantes n'est en aucun cas responsable des modifications du calendrier des matchs prévus dans l'abonnement. L'abonné renonce expressément à tout recours de quelque nature que ce soit, en cas de survenance d'un des faits visés ci-dessus. Le HBC Nantes n'est en aucun cas responsable des infractions commises pendant le déroulement des rencontres dans la salle, ni des dommages subis sauf s'ils engagent la responsabilité civile du HBC Nantes dans la limite des assurances souscrites à cet effet. La survenance d'un ou plusieurs de ces faits sur un ou plusieurs matchs compris dans l'abonnement n'ouvre pas droit à un remboursement, sauf information expresse contraire émanant directement du HBC Nantes et ses services.